Publié par : juridique Date de dépôt : 30/09/2025

Date de retrait : 30/11/2025



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 23 Septembre 2025 à 18h30

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au Ayant pris part à la délibération Consell En exercice Municipal 29 29 29

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

PRESENTS: ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, DOMINIQUE ALLIBERT, MARTINE HENON, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, THIBAULT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, JEAN CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER, SYLVIE FEUGA.

POUVOIRS: PHILIPPE DOREY A ARNAUD MERCIER, ALAIN SOLAZZI A DENIS RUIZ, LIONEL TCHAREKLIAN A BERNARD ROUBY, OLIVIER BRUN A FRANCOISE WELLER, JEAN-YVES SALVAT A ANNIE MOUTHIER.

Délibération n°

N° D2025-185

Objet

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Exposé des motifs :

M. le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L 313-1 du Code de la Fonction Publique. Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs budgétaires en tenant compte des différents mouvements concernant la gestion administrative du personnel.

Augmentation de la durée hebdomadaire d'un poste :

Grade	Nombre	Durée hebdomadaire
ATSEM principal 2e classe	1	30h (TNC)

Accusé de réception en préfecture 013-211301130-20250926-DM2025_0185-DE Date de réception préfecture : 26/09/2025

Visas:

Ouï l'exposé des motifs rapporté;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ; Vu le Code de la Fonction Publique ;

Le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER la création du poste susvisé.
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs joint à la présente.

Les crédits correspondants ont été inscrits au budget prévisionnel chapitre 012.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER

13710

	Le directeur général des services,
Certifié affiché du au	Philippe SANMARTIN